



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 21

Votants : 25 (dont 4 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 7

**OBJET :**

**AMENAGEMENT  
DE LA RIVE  
GAUCHE DE  
L'ALLIER, DE  
LA BOUCLE DES  
ISLES AU PONT  
DE L'EUROPE**

**18WC082 01  
CURAGE DU LAC  
D'ALLIER**

**AVENANT N°2**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

**- 9 AVR. 2021**

Publiée ou notifiée le :

**- 9 AVR. 2021**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – C. MAGNAUD – T. LAPLACE – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Marilyne MORGAND à M. Joseph KUCHNA – M. Patrick SEROR à M. Michel MARIEN – Mme Ludivine DUFRAISE à M. Thierry LAPLACE – M. Jean-Marc BOUREL à Mme Nicole COULANGE.

Absents excusés :

Mmes et MM. JS. LALOY - C. BARDOT – F. SENNEPIN – N. CHAMOIX-BOUILLON, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SZYPULA – E. BARGE - O. ROYER – P. COLAS – F. GONZALES - T. WIRTH – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – A. GIRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – J. BLETTERY – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la conclusion des marchés publics et accords-

cadres d'un montant supérieurs aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants»,

**Vu** la délibération n°7 du 28 juin 2018 approuvant la passation des marchés de travaux, dont le lot n°1 - curage du lac d'Allier au groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT (mandataire)/VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL, pour un montant de 2 358 348.43 € HT (TF : 2 196 196.43 € HT – TO 1 162 150.00 € HT),

**Vu** la délibération n° 9 en date du 21 mars 2019 portant approbation de l'avenant n°1 au lot n°1 – Opération de réaménagement de la rive gauche de l'Allier , de la Boucle des Isles au pont de l'Europe – curage du lac d'Allier pour un montant de travaux supplémentaires s'élevant à 178 316.43 € HT,

**Vu** l'arrêté du Préfet de l'Allier n°279/2021 en date du 10 février 2021 portant modification de l'autorisation environnementale au titre de l'article L 181-1 et suivants du code de l'environnement concernant la restauration de la rive gauche du lac d'Allier et le curage de la retenue ( Communes de Vichy, Bellerive sur Allier, Charmeil, et Creuzier le Vieux) , en prolongeant la période de réalisation des travaux jusqu'au 31 mars 2023 mais exclusivement les opérations de réinjection progressive des sédiments à la rivière Allier,

**Considérant** la nécessité de prendre en compte cette modification dans le cadre du marché n° 18WC082 01, modification justifiée par l'hydrologie défavorable de l'Allier durant les années 2018 et 2019 n'ayant pas permis d'engager suffisamment de campagnes de réinjection des sédiments à l'Allier ainsi que la situation de crise sanitaire,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 ci-annexé, sans incidence financière,
- de donner mandat au président ou à la conseillère déléguée à la Commande publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

## AVENANT N°2

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE  
9 place Charles de Gaulle  
CS 92956  
03209 VICHY

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT  
Centre Terrassement Lyon  
Le Mas des Entreprises  
5 avenue Lionel Terray  
CS 80156  
69881 MEYZIEU Cedex

Mandataire du groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT/ VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Opération de réaménagement de la rive gauche de l'Allier, de la Boucle des Isles au pont de l'Europe et curage du Lac d'Allier  
Lot 1 – Curage du Lac d'Allier

Marché n°18WC08201

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **19 juillet 2018**

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

TF : Curage du Lac d'Allier – **30 mois**

TO1 : Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset – **20 mois**

Montant du marché public (initial + avenant n°1) :

- Taux de la TVA : 20%

	Montant € HT	Montant € TTC
TF : Curage du Lac d'Allier	2 374 512.86	2 849 415.43
TO1 : Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset	162 150,00	194 580,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 536 662.86</b>	<b>3 043 995.43</b>

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant l'arrêté n° 279/2021 de la Préfecture de l'Allier ( arrêté annexé à l'avenant ) portant modification de l'autorisation environnementale au titre de l'article L 181-1 et suivants du code de l'environnement concernant la restauration de la rive gauche du lac d'Allier et le curage de la retenue ( Communes de Vichy, Bellerive sur Allier, Charmeil, et Creuzier le Vieux) , la période de réalisation des travaux est prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Cette prolongation concerne exclusivement les opérations de réinjection progressive des sédiments à la rivière Allier.

En effet, l'hydrologie défavorable de l'Allier durant les années 2018 et 2019 n'a pas permis d'engager suffisamment de campagne de réinjection des sédiments à l'Allier.

De plus la situation de crise sanitaire a généré un retard conséquent dans la mise en œuvre des opérations prévues en 2020.

### ■ Montant du marché ( initial + avenant n°1) :

	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC
TF : Curage du Lac d'Allier	2 374 512.86	474 902.57	2 849 415.43
TO1 : Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset	162 150,00	32 430.00	194 580,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 536 662.86</b>	<b>507 332.57</b>	<b>3 043 995.43</b>

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT : 0.00 €
- Montant TTC : 0.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au total TF + TO :

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 AVRIL 2021 -

Objet de l'acte : AMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE L'ALLIER DE LA BOUCLE DES  
ISLES AU PONT DE L'EUROPE - 18WC08201 CURAGE DU LAC D'ALLIER -  
AVENANT N° 2

.....  
Date de décision: 01/04/2021

Date de réception de l'accusé 09/04/2021

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 04AVRIL2021\_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210401-04AVRIL2021\_7-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 7.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210401-04AVRIL2021\_7-DE-1-  
1\_1.pdf )